

- 1. Projet ENIR
- 2. Educonnect
- 3. Cartable ASH
- 4. Suivi des élèves NS (aborder copies évaluation fin cycle 1)
- 5. Plan mathématiques
- 6. Intervenants extérieur EPS
- 7. PIAL

1) PROJETS ENIR

Les 87 projets déposés par le département ont été validés.

Projets divers avec achats de VPI – ENI pour la classe, de classes mobiles avec équipements individuels pour les élèves et en robotique

Pour la circonscription : 6 écoles retenues

Pihen-les-Guînes, Fiennes, Caffiers, Hames-Boucres, Hermelinghen, Campagne-les-Guînes.

Des informations complémentaires seront transmises prochainement aux mairies

La DANE établit les conventions \rightarrow IEN \rightarrow Mairie \rightarrow Retour à la DANE

Il faut attendre les conventions avant tout investissement communal.

2) CARTABLE ASH

Cartable avec des logiciels gratuits ne nécessitant pas d'installation, créé par l'ASH 62

Permet également d'aider les élèves à besoins particuliers non équipés de MPA <u>Présentation des logiciels</u> qui présentent un intérêt particulier pour les élèves de classes ordinaires qui rencontrent également des difficultés

Quelques Exemples:



Téléchargement, vidéo de formation générale et tutoriels pour chaque logiciel https://ash62.etab.ac-lille.fr/numeriques/TUIC/logiciels-educatifs-ash/mpa-et-cartable-de-poche-ash/

3) EDUCONNECT

- Intérêt du service
- Objectifs sur le moyen terme
- Comment le mettre en place facilement ? Les différentes méthodes selon les caractéristiques de votre école.

4) PARCOURS DES ÉLÈVES NOTE DE SERVICE N°5 / POURSUITE DE SCOLARITÉ ET PARCOURS DE L'ÉLÈVE

Référence : circulaire DSDEN 62 du 26 février 2019

En complément de la circulaire précédemment citée, je souhaite attirer votre attention sur les points suivants :

- le redoublement ne doit être qu'exceptionnel,
- l'avis de l'IEN doit être demandé <u>avant</u> la formulation de la <u>proposition</u> aux parents (annexe 1 NS 5),
- les parents disposent alors de 15 jours pour répondre,
 au terme de ce délai, la <u>décision</u> du conseil des maîtres est communiquée aux parents,
- les parents pourront faire appel de la décision du conseil d'école auprès de la commission départementale d'appel dans un délai de 15 jours là aussi,
- une année de retard n'est plus nécessaire pour une pré-orientation Segpa
- aucun redoublement ne peut intervenir à l'école maternelle en dehors d'une décision de la CDAPH.

Afin de respecter les dates impératives fixées par les services, je vous demande de vous conformer aux échéances suivantes :

pour le 4 avril : envoi des propositions de redoublement CM2 à l'IEN,

pour le <u>3 mai</u> : envoi des propositions de redoublement ou raccourcissement autres que CM2 à l'IEN,

<u>avant le 10 mai</u> (au lieu du 15 mai) : transmission aux familles des propositions de redoublement autres que CM2 avec avis de l'IEN,

<u>le 11 juin</u> (au lieu du 14 juin) : date limite du recours des familles sur décision du conseil des maîtres (niveaux autres que CM2) à l'IEN.

Une commission de poursuite de la scolarité de circonscription composée de CPC, directeurs et directrices d'écoles et membre(s) du Rased se réunira afin d'aider à fixer cet avis.

→ pour les élèves de classes autres que CM2 : le lundi 6 mai 2019

(pour les CM2 au cas par cas, pour le 4 avril

Avant la commission, vous me ferez parvenir préalablement les éléments suivants :

- l'annexe 1 de la Note de Service n°5
- une fiche « Aide proposition maintien » ou raccourcissement pour chaque élève concerné (cf annexe 5 NS n°5)
- le PPRE mis en place au cours de cette année scolaire (ou Gevasco).
- des travaux de chaque élève, et/ou autres documents, qui viendront étayer la proposition

Aux familles qui souhaiteront formuler une demande de recours auprès de la commission départementale d'appel, <u>vous veillerez à préciser qu'elles auront la possibilité de s'exprimer devant cette même commission</u>.

Vous voudrez bien me faire parvenir ces **demandes de recours** <u>accompagnées des pièces attendues</u> (cf circulaire DSDEN) pour :

- le <u>lundi 27 mai 2019</u> pour les élèves de CM2,
- le <u>vendredi 14 juin 2019</u> pour les élèves des autres niveaux que le CM2, dernier délai afin qu'elles puissent être transmises à la DSDEN à temps.

5) PLAN MATHEMATIQUES

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Villani-Torossian (21 mesures) en lien avec les deux premiers axes du projet de circonscription :

Mesure 14 : référent mathématiques F Muys

- Formations des enseignants : animations pédagogique, accompagnements collectifs, accompagnements individuels
- Groupes d'accompagnement de 6 à 8 PE conception de séances (espace Tribu)
- site de circonscription

6) INTERVENANTS EXTERIEURS EPS

Agréments des intervenants extérieurs rémunérés des collectivités territoriales, des associations aux activités d'enseignement de l'EPS dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires.

DSDEN 62

Mars 2019 (Circulaire 23 août 2018)







L'espace ressources "pédagogie-62" a été créé afin de regrouper l'ensemble de ressources pédagogiques produites dans notre département par les différents groupes de travail pilotés par les inspecteurs de l'éducation nationale chargés d'une mission départementale. Elles sont nombreuses et de qualité mais se trouvaient jusqu'à maintenant dispersées sur différents sites, ce qui ne facilitait pas votre travail d'organisation et de préparation des enseignements que vous conduisez dans





























Recherche

PÉDAGOGIQUE DU PAS-DE-CALAIS

MATERNELLE CYCLE 2

CYCLE 3

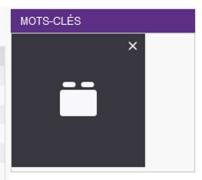
PARCOURS DES ÉLÈVES

POLITIQUES ÉDUCATIVES GLOSSAIRE

Accueil / Parcours des élèves

Parcours des élèves

Titre	Туре
₱ <u>PEAC</u>	Dossier
Parcours citoyen	Dossier
Parcours éducatif de santé	Dossier
Paragura guanic	Dossier
Education Physique et Sportive	Dossier
	Dossier
Continuum éducatif de sécurité routière	Dossier
Les parcours éducatifs à l'école	Fichier



Mots-clés associés : parcours des élèves

LIENS UTILES CONTACT - INFORMATIONS VERS D'AUTRES SITES

CONTACT

MENTIONS LÉGALES

FLUX RSS GLOSSAIRE EDUCATION.GOUV

AC-LILLE DSDEN 62 EDULINE

EDUSCOL CANOPE PRIMABORD

EDUTHEQUE



direction des services départementaux de l'éducation nationale Pas-de-Calais



Recherche



MATERNELLE

CYCLE 2 CYCLE 3 PARCOURS DES ÉLÈVES

POLITIQUES ÉDUCATIVES GLOSSAIRE

Accueil / Parcours des élèves / Education Physique et Sportive

Education Physique et Sportive

Convention et agréments

Aménagement des cours d'écoles

La cour d'école doit faciliter l'activité physique de l'élève et constituer un espace indispensable d'éducation motrice. Il est donc important de l'aménager de manière à la fois ludique et simple à mettre en oeuvre. Véritable recueil de données à la fois techniques et pédagogiques, ce dossier décrit différents tracés destinés à être peints au sol et propose pour chacun d'eux des fiches pédagogiques. Il s'adresse à des écoles qui souhaitent développer un volet "santé-activité physique". Réalisé par les Conseillers Pédagogiques Départementaux en EPS et la ligue Nord-Pas-de-Calais d'athlétisme.





Mots-clés associés : parcours sportif, parcours des élèves

CONTACT - INFORMATIONS

LIENS UTILES

VERS D'AUTRES SITES

CONTACT

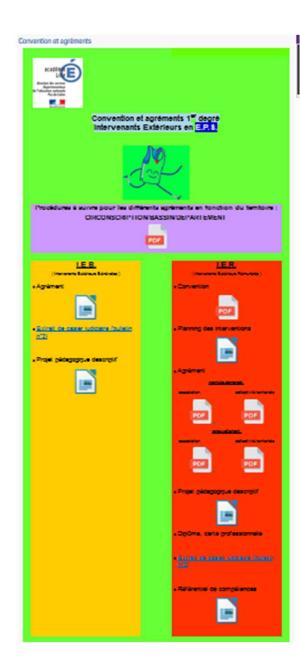
EDUCATION.GOUV

EDUSCOL

MENTIONS LÉGALES

AC-LILLE

CANOPE





Convention et agréments



Convention et agréments 1^{er} degré Intervenants Extérieurs en E.P.S.



Procédures à suivre pour les différents agréments en fonction du territoire : CIRCONSCRIPTION/BASSIN/DEPARTEMENT





<u>I.E.B.</u>

(Intervenants Extérieurs Bénévoles)

Agrément

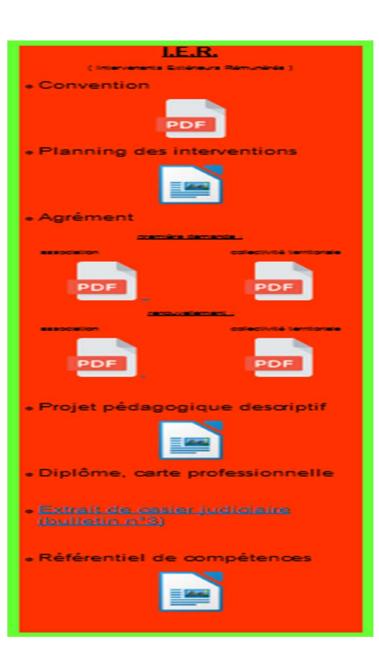


 Extrait de casier judiciaire (bulletin n°3)

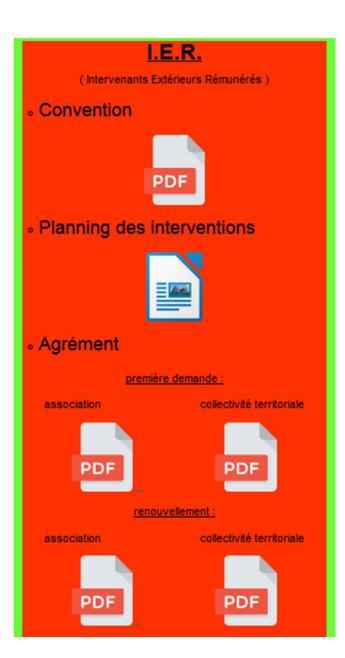
Projet pédagogique descriptif













Projet pédagogique descriptif



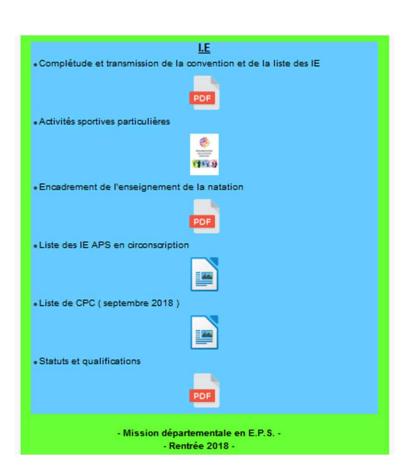
o Diplôme, carte professionnelle

 Extrait de casier judiciaire (bulletin n°3)

Référentiel de compétences







7) PIAL INFORMATIONS

PÔLE INCLUSIF D'ACCOMPAGNEMENT LOCALISE

OBJECTIF PRIORITAIRE : PERMETTRE UNE GESTION <u>RÉACTIVE</u> ET <u>ADAPTÉE</u> DES AESH EN FONCTION DES <u>BESOINS</u> DE L'ÉLÈVE ET DE SON SUIVI.

Objectifs soulignés par le rapport :

Attribuer un nombre d'AESH à un établissement ou à une circonscription : mettre en œuvre des suivis d'élèves en situation de handicap à partir d'une identification des besoins pour un accompagnement adapté en termes de réponses apportées (pédagogiques, matérielles, humaines...);

Rendre plus souple et plus rapide la proposition d'un accompagnement coordonné;

Employer efficacement l'ensemble des moyens alloués pour l'accompagnement humain.

LES ENJEUX

Une vision davantage partagée des besoins des élèves : repenser la COMPENSATION qui s'organise :

- >sur **le plan pédagogique** (aide différenciée, adaptée, organisations pédagogiques à l'échelle du cycle, de l'école...);
- > sur le plan matériel (installation, MPA....);
- >sur le plan de l'accompagnement humain (AVS mutualisé) : l'AVSM sera le modèle général, l'AVSi sera l'exception.

DES POLES INCLUSIFS D'ACCOMPAGNEMENT LOCALISÉS (PIAL) SERONT EXPÉRIMENTÉS DANS CHAQUE ACADÉMIE À PARTIR DE LA RENTRÉE 2018.

L'objectif de l'expérimentation vise à **améliorer l'accompagnement des élèves** en situation de handicap dans un projet <u>collectif</u> où s'élaborent et s'articulent :

- l'évaluation des besoins éducatifs particuliers
- ≥la diversité de l'offre de formation
- > la différenciation pédagogique
- ► l'organisation de l'aide humaine
- > le projet d'établissement

UNE ORGANISATION DES MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT AU NIVEAU DES ÉTABLISSEMENTS OU DES CIRCONSCRIPTIONS...

- ... qui engage toute la communauté éducative au service du processus inclusif ;
- ... qui demande une coordination des moyens d'accompagnement en pôle, dans une organisation plus globale des aides humaines, pédagogiques, éducatives et thérapeutiques ;
- ... qui mobilise tous les enseignants pour identifier les besoins des élèves et mettre en œuvre les réponses adéquates au niveau de la classe ;
-mais aussi au niveau de l'établissement (personnes ressources expertes, dispositifs spéciaux, groupes d'aides, unités d'inclusion, environnement humain, environnement technique, etc...).

QU'EST-CE QU'UN PÔLE INCLUSIF D'ACCOMPAGNEMENT LOCALISÉ (PIAL) ?

Le **P**ôle Inclusif d'Accompagnement Localisé (PIAL) est une nouvelle forme d'organisation <u>qui déplace le focus de la compensation humaine vers</u> <u>celui de l'organisation pédagogique</u>. Cela se traduit par la :

- >coordination des moyens d'accompagnement en pôle
- >mobilisation de tous les enseignants

Dans ce cadre, l'accompagnement humain mutualisé est désormais le principe, tandis que l'accompagnement humain individualisé devient l'exception.

Prochaine réunion la journée du 11 juin